

difficultés administratives que cela entraînerait, mais je ne crois pas qu'il soit impossible de donner suite à ce vœu.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT A l'ordre! Je rappelle à l'honorable député que le Règlement interdit la discussion de questions de ce genre lorsque nous n'en sommes qu'à l'étude du titre. Le comité peut lui permettre d'aborder l'examen de cette question; mais je tenais à rappeler le Règlement, au cas où quelque autre honorable député désirerait examiner une question semblable.

L'hon. M. ABBOTT: L'honorable député a-t-il discuté ce point avec moi ou avec le ministre du Revenu national?

M. HANSELL: Avec le ministre des Finances, ici même.

L'hon. M. ABBOTT: Je me rappellerai probablement la question lorsque l'honorable député l'aura quelque peu développée; pour le moment, je ne puis me rappeler cette conversation.

M. HANSELL: Le ministre n'a donc pas été impressionné outre mesure, bien qu'il m'ait promis de signaler la chose à ses fonctionnaires.

L'hon. M. ABBOTT: Je me rappellerai peut-être cette conversation lorsque l'honorable député nous en aura dit plus long. Un si grand nombre d'honorables députés s'adressent à moi que la mémoire me fait défaut.

M. HANSELL: J'ai, de fait, exposé ma thèse. Je reconnais, monsieur le président, que la discussion de ce point est quelque peu étrange à l'occasion de l'examen du titre, mais ce projet de loi se rapporte à l'impôt sur le revenu et il ne tient nullement compte des cas particuliers. Il me semble en outre que le ministre a dit qu'il discuterait un point des résolutions soumises par le syndicat des cultivateurs. Les membres de la délégation qui est venue me rencontrer semblaient avoir l'impression que cette déduction à la source était possible, et ils ont invoqué plusieurs arguments à l'appui de leur proposition. On fait à l'heure actuelle certaines déductions, non pas aux fins de l'impôt sur le revenu, mais pour d'autres motifs. Ainsi, on effectue certaines déductions pour l'application de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, ce qui démontre que les déductions à la source sont loin d'être impossibles. Je saurais gré au ministre de dire au comité ce qu'il pense de cette demande. Je remarque qu'il fait un signe d'assentiment; il doit donc se rappeler la discussion qui a eu lieu. Je sais qu'il est très occupé; en effet, quiconque est chargé de l'administration des finances du

pays a une tâche onéreuse, étant donné surtout notre régime économique actuel. (*Exclamations*)

Je ne reviendrai pas sur cette discussion, bien que, depuis hier soir, le ministre des Finances se soit quelque peu éloigné des banquettes occupées par les membres de notre groupe. J'espère que ce geste n'a pas une trop grande signification.

L'hon. M. ABBOTT: Ce déplacement est simplement attribuable au fait qu'on a placé les sièges ici.

M. HANSELL: Le ministre pourrait peut-être répondre maintenant.

L'hon. M. ABBOTT: Je dois des excuses à l'honorable député. Je me rappelle fort bien notre discussion. Je ne savais pas au juste quel point il voulait soulever, mais après quelques instants, je me suis rendu compte qu'il s'agissait de sa proposition comportant la déduction à la source de l'impôt sur le revenu des cultivateurs, un peu comme dans le cas des retenues faites sur les traitements et salaires. J'ai discuté cette question avec mes fonctionnaires et aussi avec mon collègue, le ministre du Revenu national, et je crains qu'il ne soit administrativement impossible d'appliquer cette méthode à l'ensemble de la classe agricole. Elle serait peut-être applicable au cultivateur qui se limite à la récolte d'un seul produit, le blé par exemple, et qui l'écoule toute au même endroit. On me dit cependant ce que je crois, que pour les cultivateurs qui s'adonnent à la culture mixte non seulement ne serait-il pas pratique, mais il serait en quelque sorte impossible de recourir à la même méthode que pour les salariés. Si ce changement était réalisable, je suis sûr que le ministre du Revenu national ne demanderait pas mieux que de percevoir les impôts au moment où les cultivateurs disposent de plus de fonds. Mais on m'informe que cela est virtuellement impossible.

Au cours du débat, l'honorable député de Battle-River ainsi que son collègue d'Acadia, je crois, ont rappelé que des représentants du syndicat des cultivateurs de l'Alberta m'avaient soumis des observations. Je leur ai répondu que je reviendrais sur ces questions plus tard. Je me rappelle très bien les entretiens que j'ai eus avec les délégués de cet organisme qui m'ont présenté un mémoire assez détaillé renfermant plusieurs recommandations. L'honorable député de Battle-River a mentionné la plupart des points du mémoire au cours de ses remarques l'autre jour. Quelques-uns relèvent du ministre du Revenu national. Celui-ci est disposé, je